

Bellevaux

Vallée du Brevon

DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS

Risques naturels et technologiques



A CONSERVER



UGUET
Edition 2022



GÉNÉRALITÉS - DÉFINITIONS

Mot du Maire

La sécurité des habitants de BELLEVAUX est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale, c'est pourquoi l'ensemble des Elus a travaillé sur la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS). Il est complété par un dispositif d'information préventive de la population : Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Celui-ci reprend sous une forme condensée l'essentiel du PCS, dans le but d'informer, de sensibiliser et de prévenir la population. Il permet également de connaître et d'identifier les risques majeurs recensés sur le territoire de notre commune (inondations, éboulements, avalanches, risques chimiques et sismiques...). Le risque zéro n'existant pas, chacun doit devenir l'acteur de sa sécurité.

Le DICRIM est un document que je vous invite à lire attentivement et à conserver soigneusement. À tout moment, vous ou vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes. Il est important que vous soyez conscients des dangers, afin que vous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent.

Le Maire,
Jean-Louis VUAGNOUX

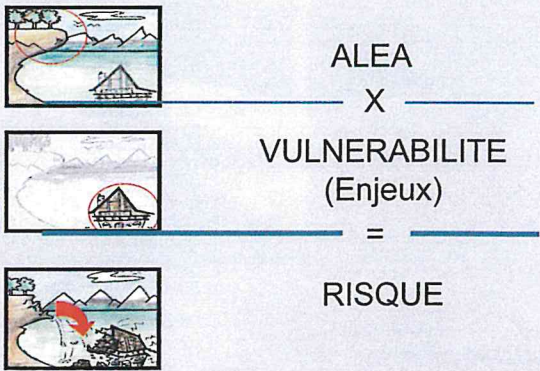
LE RISQUE C'EST QUOI?

RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la **possibilité d'un événement potentiellement dangereux** (aléa) **d'origine naturelle ou humaine**, dont les effets peuvent causer un grand nombre de dégâts et dépasser les capacités de réaction de la commune. Il se caractérise en particulier par une **faible fréquence** et une **gravité importante**.

ACCIDENT MAJEUR / CATASTROPHE

La catastrophe est la constatation que le risque est avéré, qu'il s'est réalisé. Elle est un état de fait qui entraîne une **situation de crise** et nécessite la mise en place d'une organisation spécifique et de moyens particuliers pour la gérer.



Le DICRIM L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

« Chaque citoyen a le droit à l'information sur les risques naturels et technologiques encourus sur son lieu de vie, de travail et de loisirs » (Code de l'Environnement)

Le présent DICRIM complète le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) établi par la commune. Il a pour objectif principal d'associer les habitants à la prévention en les sensibilisant sur les risques majeurs.

Ce document réglementaire vise à :

- Présenter et localiser les risques naturels et technologiques majeurs sur la commune,
- Rappeler les événements passés,
- Décrire les mesures prises par la commune pour réduire les effets d'un risque,
- Informer sur les consignes de sécurité à respecter en cas d'événement.

Le PCS LA GESTION DE LA CRISE EN CAS D'ACCIDENT

Plan Communal de Sauvegarde

Pour faire face à un accident majeur entraînant une situation de crise, la commune de Bellevaux a élaboré son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Il a pour objet d'assurer l'aide et la protection à la population en cas de danger sur le territoire communal. Il définit pour cela l'organisation prévue pour répondre aux **différentes phases qui constituent un incident de sécurité civile**.

Le PCS est déclenché par le Maire, en cas de nécessité et/ou à la demande du Préfet, et appliqué sous son autorité par les services municipaux, en parallèle des actions de secours (sapeurs pompiers, forces de l'ordre...).

- INFORMER
- ALERTER
- ASSISTER
- HÉBERGER
- SOUTENIR
- METTRE EN SÉCURITÉ

Téléphone

Numéros utiles

- Numéro d'urgence européen : 112
- Sapeurs-pompiers : 18
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Mairie : 04.50.73.70.12

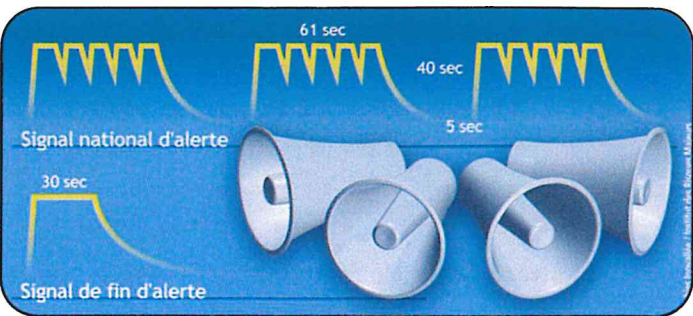


Alerte

Moyens d'alerte

Les moyens d'alerte

- ☞ Véhicules équipés de haut-parleurs
- ☞ Radio, télévision
- ☞ Porte-à-porte, appels téléphoniques



Signal national d'alerte en cas de catastrophe

Radio

Fréquence radio

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles utilisable en toutes circonstances.

Écouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.

En cas d'alerte, écoutez :

- France Bleu : 106.1 FM
- France Inter : 94.4 FM





INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES

Une crue correspond à l'augmentation du débit moyen d'un cours d'eau : elle se traduit par une élévation de la hauteur d'eau. Dans certains cas (forte crue ou terrains situés aux abords du cours d'eau par exemple), la crue peut conduire à une inondation, submersion rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

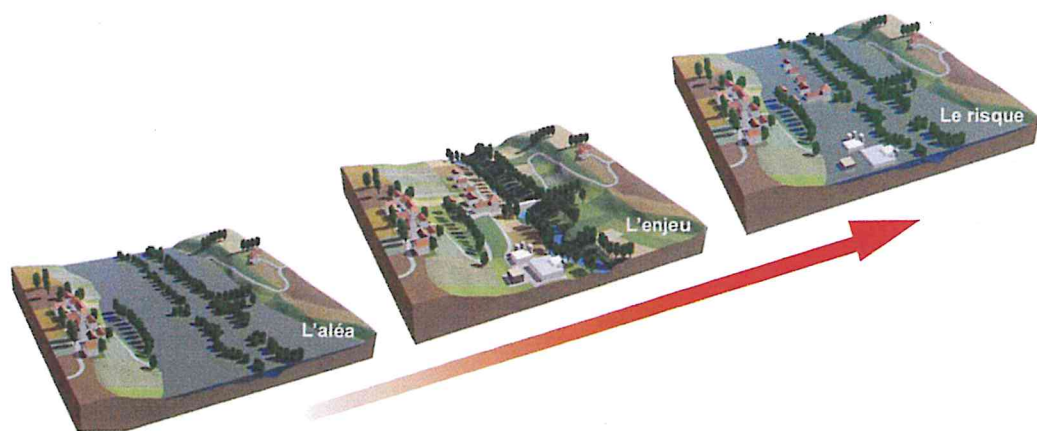
En montagne, les effets de violents orages, de la fonte des neiges, et de la pente et nature des terrains peuvent provoquer des crues violentes. Bellevaux n'échappe pas à ce phénomène, principalement à travers les crues torrentielles qui ont pour caractéristiques principales d'être brutales, rapides et d'entraîner un fort charriage.

Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes précipitations, intenses et brutales, survenant dans le bassin versant des torrents. Elles sont redoutables par leur soudaineté et leur force dévastatrice. Elles charrient des matériaux solides (cailloux, arbres, ...) qui sont une source importante de dégâts.

Les crues de laves torrentielles

Dans certains cas, la crue se transforme en lave torrentielle. Ce mélange homogène d'eau, de boue et de matériaux solides se forme dans les torrents à forte pente, dans lesquels elles affouillent les berges ou mettent en mouvement des glissements de terrain actifs. Ces phénomènes sont capables de transporter des blocs de plusieurs mètres cubes.



LES BONNS RÉFLEXES

Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et ouvertures



Montez dans un point haut



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



DÈS L'ALERTE

Prévoir les gestes essentiels

- ✦ Fermer les portes et fenêtres
- ✦ Couper le gaz et l'électricité
- ✦ Mettre hors d'eau : meubles, produits dangereux/polluants

- ✦ Amarrer les cuves
- ✦ Faire une réserve d'eau et de nourriture
- ✦ Prévoir les équipements minimums

PENDANT

- ✦ Se réfugier sur un point haut : étage, colline, ...
- ✦ Écouter la radio
- ✦ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- ✦ Ne pas téléphoner

- ✦ N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue
- ✦ Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) !!!

APRÈS

- ✦ Aider les personnes sinistrées
- ✦ Respecter les consignes
- ✦ Évacuer l'eau (sous-sol, Rdc)
- ✦ Aérer, chauffer et désinfecter les pièces

- ✦ Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- ✦ S'assurer que l'eau du robinet est potable

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévention

- Nettoyage des cours d'eau par les propriétaires riverains responsables de l'entretien jusqu'à la moitié du lit du cours d'eau.
- Maîtrise de l'urbanisation : Plan d'Exposition aux Risques (PER).
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.

Mesure de prévision

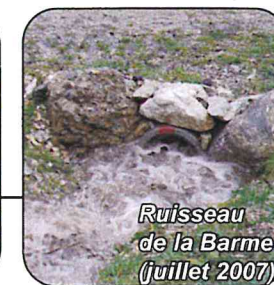
- Carte de vigilance météorologique Météo France
- Surveillance visuelle de la montée des eaux.

Mesure de protection

- Nombreux travaux communaux réalisés sur le torrent du Brevon (curage, reprofilage du lit, confortation des berges etc.).
- Enrochements vers la cascade, suite à la crue du ruisseau des Nants en 2007.



Montée de la Rochette (2007)



Ruisseau de la Barme (juillet 2007)

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

14 septembre 1733 : Crue du Brevon rendant impraticable les chemins de la commune et endommageant un pont.

28 et 29 juin 1974 : Crue du Brevon. Engravements au Nattey. Erosion de berges au lieu-dit Chez Maurice.

27 juin 1817 : Crue du Brevon détruisant trois chalets ainsi que l'ensemble des ponts de la commune.

29 juin 1974 : Crue du Ruisseau des Pérasses.

10 novembre 1875 : Crue du Brevon détruisant de nouveau les ponts de la commune.

3 juillet 2007 : Inondations sur les cours d'eau de la commune.

Année 1930 : Inondation de Terramont.

Mai 2015 : Crue du Brevon.

du 8 au 15 septembre 1945 : Crue du Brevon entraînant l'érosion des berges à la Clusaz, à l'Epuer et au lieu-dit Chez Maurice. Destruction de routes et de ponts.

Été 1956 : Crue du Brevon. Nouvelles érosions des berges à la Clusaz.



Crue du Brevon Moulin de l'Epuer



Route de la Buchille endommagée et coupée à la suite d'une coulée de boue

Erosion des berges sur le Brevon à l'aval de l'exutoire du lac de Vallon (source, PER)



Grenier endommagé après une coulée de boue (Les Contamines)



Ruisseau de la Barme (La Clusaz, 2007)



MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il existe différents types de mouvements de terrain selon leur vitesse de déplacement.

* Les mouvements lents

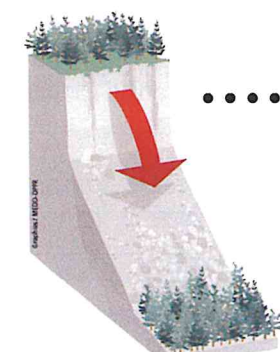
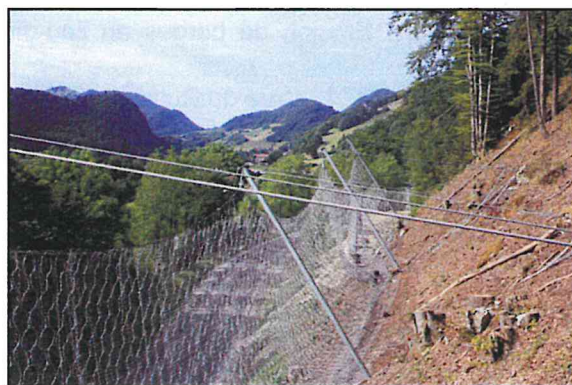
- Glissements de terrain sur faibles pentes
- Gonflements des argiles, zones humides

* Les mouvements rapides

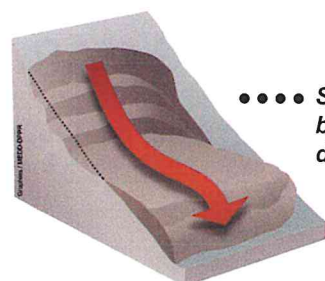
- Chutes de pierres, glissements de talus
- Éboulements / écroulements rocheux
- Coulées boueuses / laves torrentielles

* Le ravinement

- Érosion des berges liée au cours d'eau



..... Schéma : Eboulis



..... Schéma : Coulée boueuse, glissement de terrain

..... Filets de protection contre les chutes de pierres installés en 2010 «Chez Maurice»

LES BONS RÉFLEXES

Fuyez latéralement la zone dangereuse



Évacuez le bâtiment



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



DÈS L'ALERTE

Prévoir les gestes essentiels

- ↳ S'informer des risques et de leur localisation potentielle

- ↳ Prévoir les équipements minimums à emporter en cas d'évacuation

PENDANT

- ↳ Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments
- ↳ Fuir latéralement la zone dangereuse
- ↳ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches

- ↳ Ne pas revenir sur ses pas
- ↳ Écouter la radio
- ↳ Ne pas tenter d'aller chercher ses enfants à l'école
- ↳ Ne pas téléphoner

APRÈS

- ↳ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- ↳ Respecter les consignes

- ↳ Ne pas s'approcher de la zone du sinistre

GESTION DU RISQUE

* Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan d'Exposition aux Risques (PER).
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.
- Travaux de drainage afin de réduire les infiltrations et les circulations d'eau dans les glissements actifs.

* Mesure de prévision

- Surveillance visuelle des secteurs à risques.

* Mesures de protection

- Filets de protection contre les chutes de pierres.
- Création de murs de protection (merlon).



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

* 12 mars 1943 : Glissement du ravin de Chauronde. L'arrachement de la Tête à Vallonet a entraîné une déstabilisation des pentes du versant occidental de la Pointe de La Gay, la coulée boueuse a remblayé le talweg du ruisseau de Chauronde, lui édifiant ainsi un lit perché, puis s'est étalée dans la vallée du Brevon donnant naissance au lac de Vallon.

* Écroulement du Rocher de la Mache : L'écroulement le plus récent est parvenu jusqu'à hauteur du hameau du Bosson, après franchissement du Brevon.

..... Vue générale du ravin de Chauronde après le glissement survenu dans la nuit du 11 au 12 mars 1943 (source, PER)



..... Mur de protection (Merlon)

..... Chute de pierres «Chez Maurice» (2010)

..... Chute de pierres sur la route de la Buchille (Pont des Doubines, 2010)

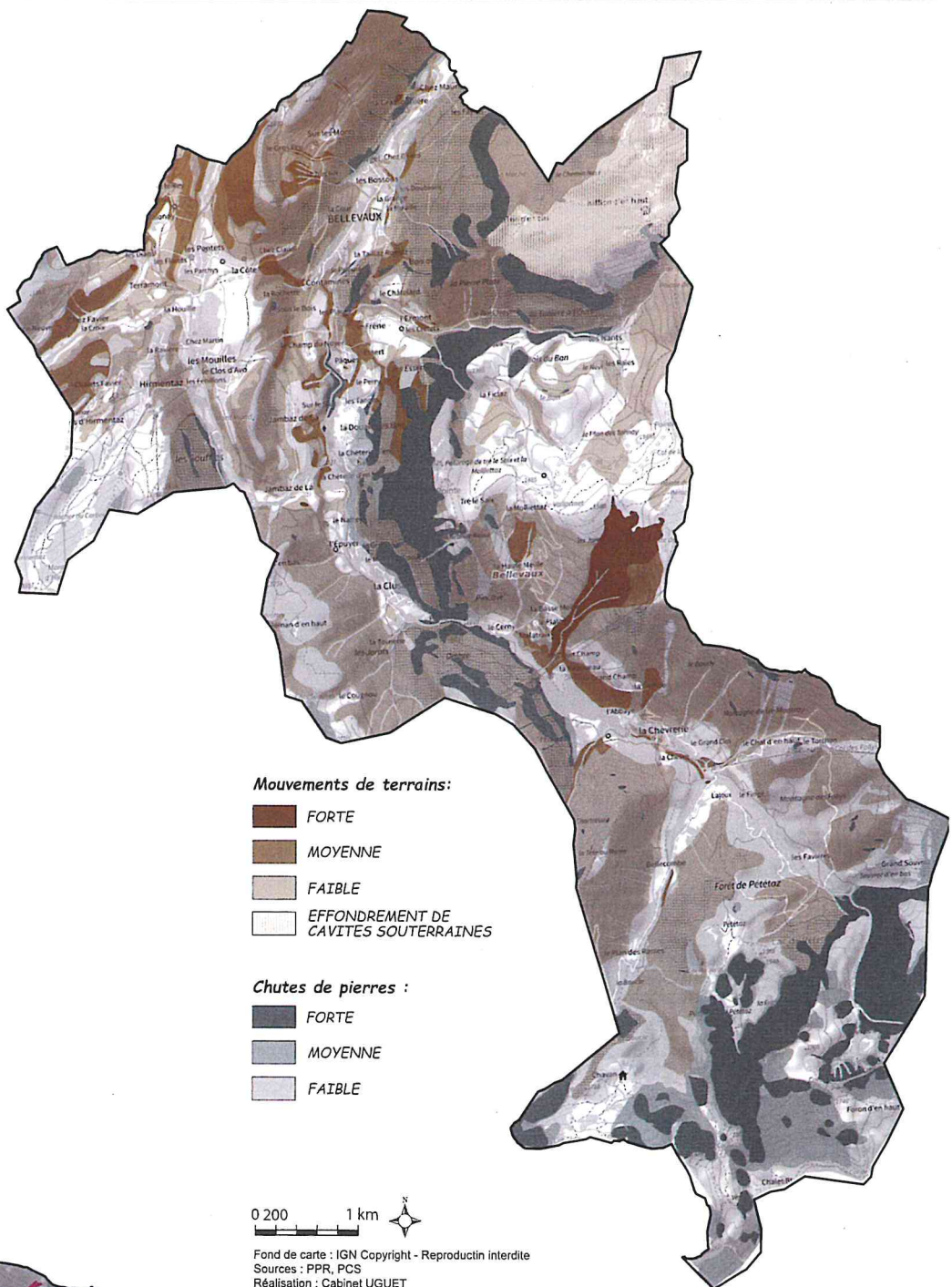
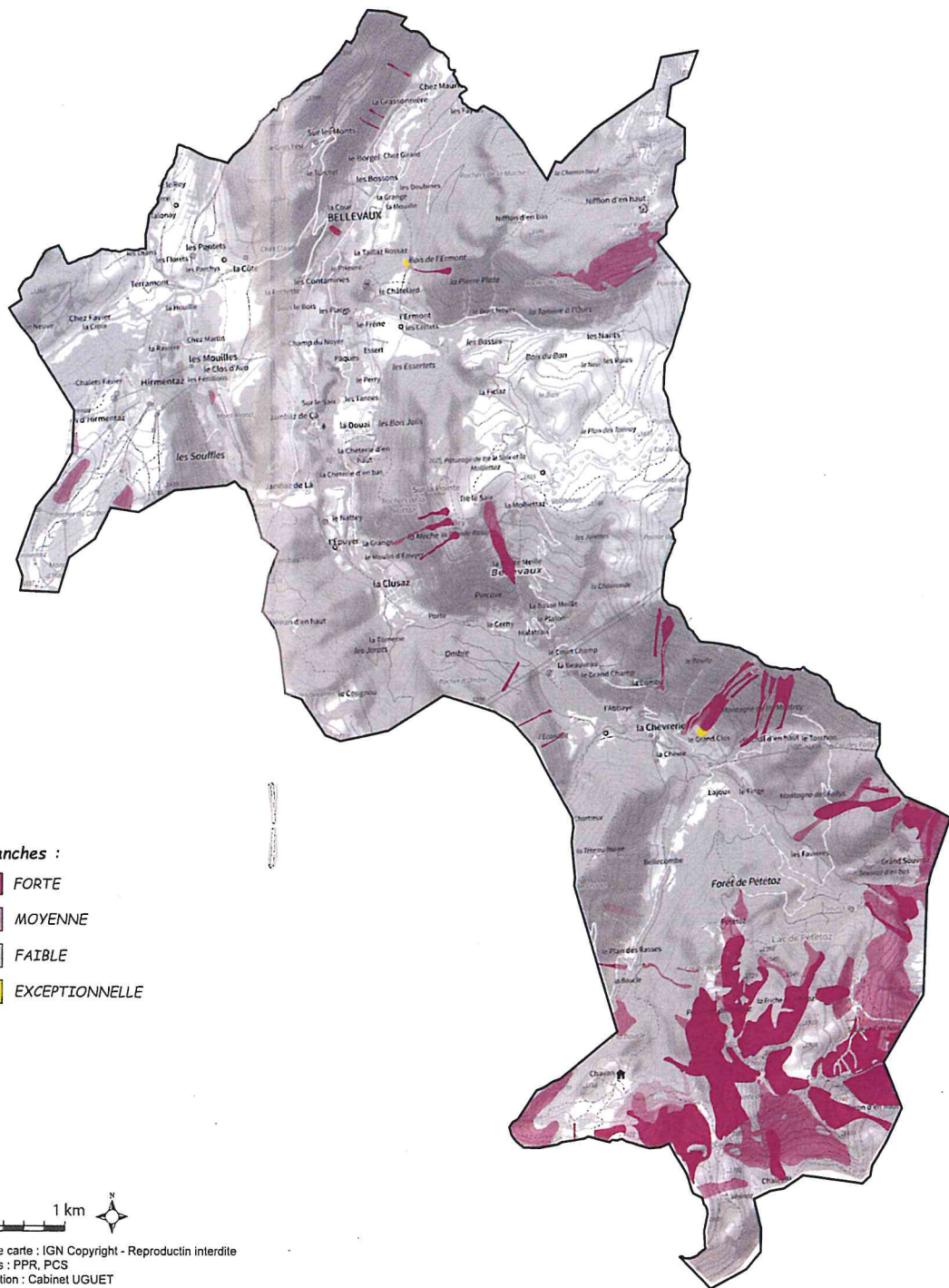
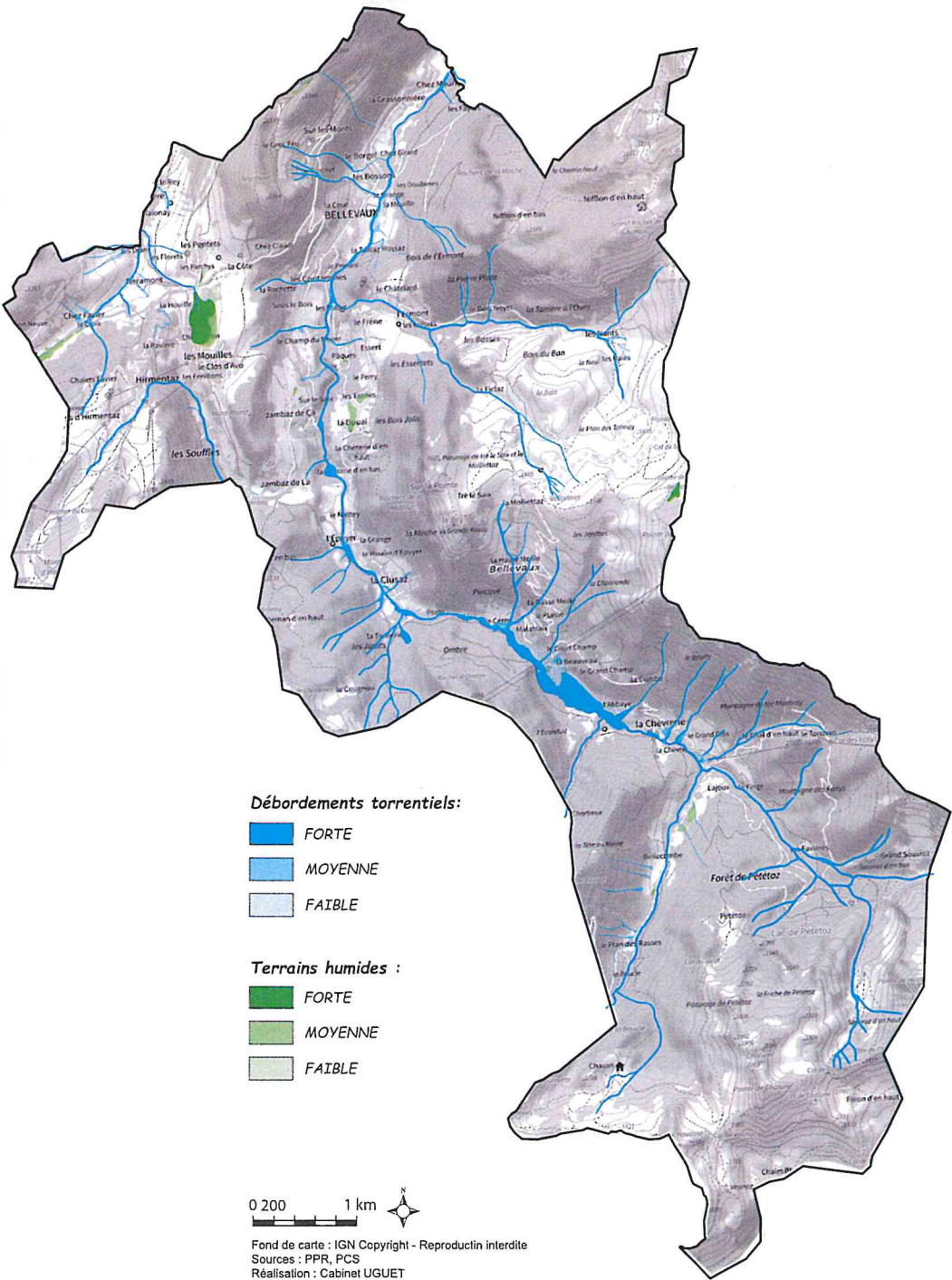


..... Vue d'ensemble du glissement de terrain de Chauronde 43 ans après l'évènement (source, PER)





LOCALISATION DES RISQUES A BELLEVAUX





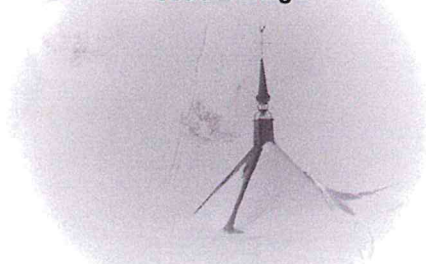
AVALANCHE

Une avalanche correspond à un déplacement rapide à une vitesse comprise entre 10km/h et 400km/h, d'une masse de neige sur une pente, provoquée par une rupture du manteau neigeux. Cette masse varie de quelques dizaines de mètres cubes à plusieurs centaines de milliers.

Les facteurs favorisant les risques d'avalanches :

- Un chute de neige abondante, la pluie, le vent, le redoux,
- Des facteurs de terrain : rupture de pente, roche lisse, herbes hautes,
- Le passage de skieurs, de randonneurs ou d'animaux.

Chapelle de Niffion
sous la neige



On distingue trois types d'avalanches :

☞ **L'avalanche de poudreuse** : son écoulement se fait à très grande vitesse en surface sous forme d'aérosol (mélange de neige et d'air). Elle est précédée d'un puissant souffle de vent qui provoque des dégâts en dehors du périmètre d'avalanche (voir cliché page de droite).

☞ **L'avalanche de plaques** : ce type d'avalanche plus lent est généré par la rupture et le glissement d'une plaque, sur une couche faible du manteau neigeux. La zone de départ est marquée par une cassure linéaire.

☞ **L'avalanche de neige humide** : c'est une avalanche très lourde qui progresse à une vitesse relativement lente. Liée à la présence d'eau liquide dans la neige, elle est très fréquente lors de la fonte des neiges (voir cliché page de droite).

LES BONS RÉFLEXES

AVANT DE PARTIR

Avant de pratiquer une activité en montagne, informez-vous auprès de Météo France (Bulletin d'Estimation du Risque Avalanche), des professionnels ou des mairies.
En période avalancheuse, ne pas quitter les pistes ouvertes, damées et balisées.

SI, EN PRATIQUANT UN SPORT DE MONTAGNE, VOUS AVEZ À FRANCHIR UNE ZONE AVALANCHEUSE, IL FAUT :

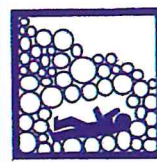
- ☞ Détecter les zones à risques et les éléments aggravants du terrain
- ☞ Dégager les dragonnes, les lanières et une bretelle du sac
- ☞ Mettre un foulard sur la bouche, puis traverser un à un, et s'abriter en zone sûre
- ☞ Ne pas céder à l'euphorie en groupe !
- ☞ S'équiper d'un détecteur de victimes en avalanches (DVA, ARVA), d'une pelle et d'une sonde
- ☞ Ne pas partir seul et indiquer l'itinéraire et l'heure de retour

SI VOUS ÊTES PRIS DANS UNE AVALANCHE, IL FAUT :

- ☞ Tenter de fuir latéralement et se débarrasser des bâtons et du sac
- ☞ Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter à tout prix de remplir sa bouche, sa gorge et ses poumons de neige
- ☞ Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté
- ☞ Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation
- ☞ Ne pas s'essouffler en criant. Pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus
- ☞ Faire le maximum d'efforts pour se dégager quand on sent que l'avalanche va s'arrêter. Au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total, s'efforcer de créer une poche en exécutant une détente énergétique, puis ne plus bouger pour économiser l'air



Fuyez latéralement



Formez une poche d'air



Essayez de nager

GESTION DU RISQUE

Mesures de prévention

- Maîtrise de l'urbanisation : Plan de Prévention des Risques, documents d'urbanisme.
- PCS : alerte, évacuation et gestion de crise.
- EPA (enquête permanente sur les avalanches réalisées par les services de Restauration des Terrains de Montagne (RTM).
- CLPA (carte de localisation des phénomènes

avalancheux) FLAINE-ROC d'ENFER dressée par le CEMAGREF et qui couvre en partie le territoire communal de Bellevaux.

Mesures de protection

- PIDA (Plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches) sur les domaines skiables.
- Suivi régulier du manteau neigeux.

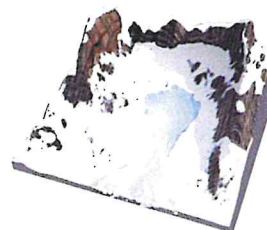


Schéma : Avalanche de poudreuse

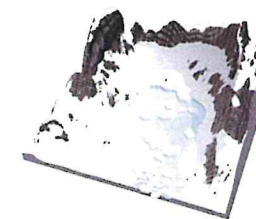


Schéma : Avalanche de plaques

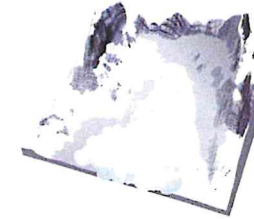


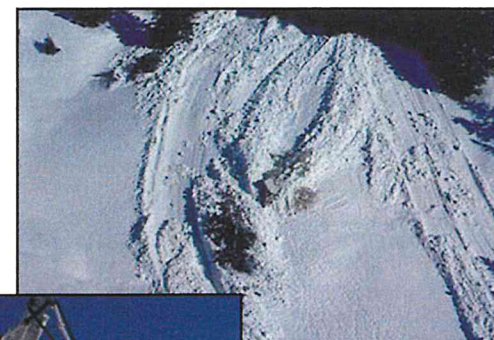
Schéma : Avalanche de neige humide



ÉVÉNEMENT MARQUANT

☞ **Années 1920** : Avalanche de Pététoz : deux chalets construits sur le replat de Pététoz ont été renversés.

☞ **Années 1950** : Avalanche détruisant le chalet "Petit Souvroz".



Avalanche de neige humide
ayant détruit un chalet
(cliché : F. Valla, Cemagref)



Filets paravalanches
retenant la neige dans
une zone de départ
d'avalanches
(cliché : F. Valla, Cemagref)



Exemple d'avalanche
de poudreuse



LA PRATIQUE DU SKI

En dehors des domaines skiables balisés, chacun parcourt la montagne sous sa propre responsabilité, quelques préconisations élémentaires peuvent éviter l'essentiel des accidents :

☞ Prendre connaissance des conditions nivo-météorologiques et des zones dangereuses (en mairie) ; en consultant le Bulletin d'estimation du risque d'avalanche (BRA) au **0892 68 10 20** ; en consultant les prévisions météorologiques sur le site : **www.meteo.fr** ou au **0892 68 02 74**

☞ En période dangereuse, ne pas quitter les pistes ouvertes et balisées

☞ Si on pratique le ski de montagne ou hors piste, se munir d'un Appareil de Recherche de Victimes d'Avalanche (ARVA), d'une pelle et d'une sonde.

☞ Ne pas partir seul et indiquer l'itinéraire et l'heure de retour

Rappel



Risque
d'avalanche
faible et limité



Risque
d'avalanche
marqué et fort



Risque
d'avalanche
très fort

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

« Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens, et l'environnement, en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer »
(Ministère de l'Écologie et du Développement durable).

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) bénéficie de moyens de transport variés (route, voie ferrée, canalisation, voie de navigation intérieure...), tous sujets aux risques suivants :

- Risque d'incendie** suite à un échauffement, une fuite
 - Brûlures et asphyxies.
- Risque d'explosion** du fait d'une étincelle ou d'un mélange accidentel de produits
 - Onde de choc et émission de projectiles.
- Risque toxique** par une dispersion de matières dangereuses dans l'air, l'eau, le sol
 - Intoxications par inhalation, ingestion ou simple contact cutané.
- Risque de pollution** de l'air, du sol et de l'eau
 - L'accident de TMD peut combiner un effet primaire, immédiatement ressenti (déversement, incendie, explosion ...) et des effets secondaires (propagation de vapeurs toxiques, pollution des eaux ou des sols...).

GESTION DU RISQUE

- Réglementation nationale fixant les règles de circulation, le stationnement, la conception des citernes, les emballages et la formation des conducteurs.
- Plan Communal de Sauvegarde : alerte, évacuation et gestion de crise.
- Signalisation des matières transportées.

LES BONS RÉFLEXES

Donnez l'alerte

Mettez-vous à l'abri

Confiner-vous

Coupez le gaz et l'électricité

Écoutez la radio

Ne téléphonez pas (sauf urgence)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

AVANT

EN CAS D'ACCIDENT

APRÈS

Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de confinement

Prévenir les pompiers et donner l'alerte en précisant : lieu, nature du moyen de transport, nombre approximatif de victimes, numéro du produit et code de danger, nature du sinistre

En cas de feu, ou si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent, si possible vous confiner (c'est-à-dire vous enfermer dans un local clos en calfeutrants soigneusement les ouvertures) ou quitter la zone, et respirer au travers d'un linge mouillé

Respecter les consignes de retour à la normale

Respecter les consignes de sécurité : confinement, évacuation, périmètre de sécurité

Sur les lieux, ni flamme, ni étincelle, couper gaz et électricité pour éviter tout risque d'explosion

Attendre la fin de l'alerte ou les consignes pour sortir de chez vous ou de votre abri

En cas d'évacuation, rassembler un minimum d'affaires, couper le gaz et l'électricité et suivre les consignes

Informers les autorités de tout danger



SIGNALISATION DES MATIÈRES DANGEREUSES

Code Danger

- Il comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger.
- Le premier chiffre indique le danger principal.
- Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant.
- «X» devant les chiffres signifie un risque de réaction violente au contact de l'eau.

Code Matière

- Il est propre à une ou plusieurs matières qui ont des propriétés voisines.
- Il permet d'identifier précisément le produit.

Les symboles de danger

Classe 1		Matières et objets explosibles
Classe 2		Gaz
Classe 3		Liquides inflammables
Classe 4		4.1- Solides inflammables 4.2- Matières sujettes à l'inflam. spontanée 4.3- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
Classe 5		5.1- Matières comburantes 5.2- Peroxydes organiques
Classe 6		6.1- Matières toxiques 6.2- Matières infectieuses
Classe 7		7- Matières radioactives
Classes 8 et 9		8- Matières corrosives 9- Matières et objets dangereux divers

Définition de la nature des produits selon le code danger

	Premier chiffre Danger principal	Deuxième et troisième chiffre Danger subsidiaire
0		Absence de danger
1	Matière explosive	
2	Gaz comprimé	Risque d'émanation de gaz
3	Liquide inflammable	Inflammable
4	Solide inflammable	
5	Matière comburante ou peroxyde	Comburant
6	Matière toxique	Toxique
7	Matière radioactive	
8	Matière corrosive	Corrosif
9	Danger de réaction violente ou spontanée	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau	

SÉISME - TREMBLEMENT DE TERRE

Un séisme ou tremblement de terre, correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

Les séismes sont caractérisés par deux grandeurs :

- La magnitude mesure l'énergie libérée lors d'un séisme. Plus la magnitude est élevée, plus le séisme a libéré d'énergie. L'échelle de magnitude est appelée échelle de Richter.
- L'intensité est une mesure observée en surface des dommages causés par un séisme (effets sur l'homme et les constructions). L'échelle utilisée en Europe est l'European macroseismic scale.

GESTION DU RISQUE

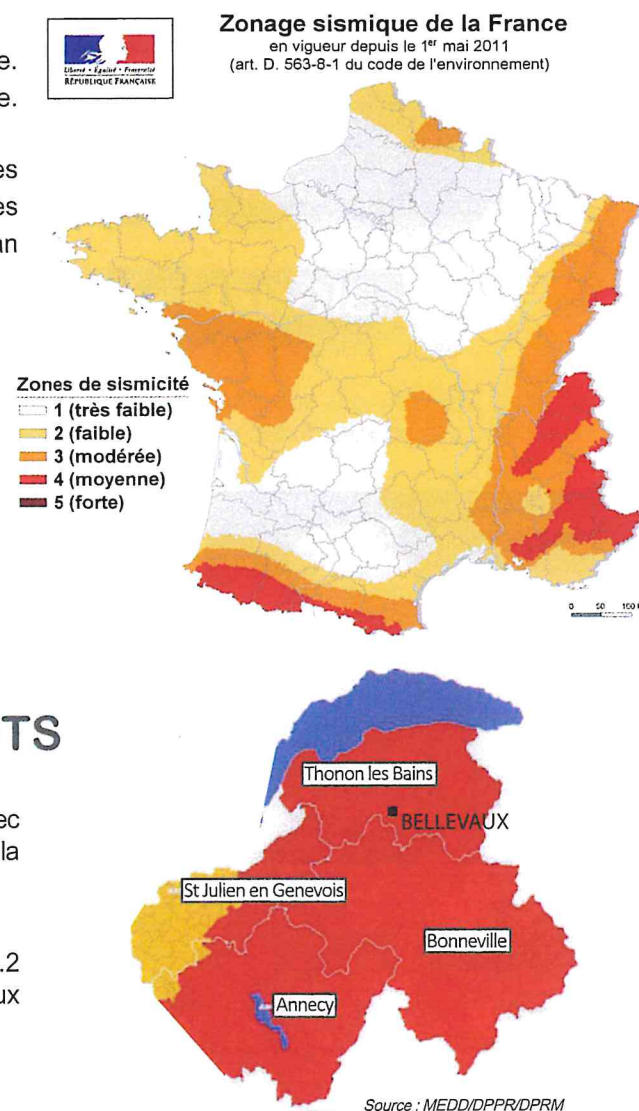
- Prise en compte du risque dans le PLU au travers :
 - des règles para-sismiques,
 - des normes de construction (emplacement, forme, corps et fondation du bâtiment).
- Modalités d'alerte et d'évacuation indiquées dans le Plan Communal de Sauvegarde.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

(à proximité de Bellevaux)

14 décembre 1994 : séisme de magnitude 4.5 (intensité VI avec épicentre à Entremont qui occasionna quelques dégâts dans la région de La Clusaz.

15 juillet 1996 : séisme d'Epagny de magnitude 5.2 (intensité VII-VIII). Ce séisme occasionna de nombreux dégâts dans l'agglomération annecienne.



LES BONS RÉFLEXES

Fuyez latéralement la zone dangereuse



Abritez-vous sous un meuble



Évacuez le bâtiment



Ne téléphonez pas (sauf urgence)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



PENDANT L'ALERTE

- À l'intérieur : se mettre à l'abri sous une table, un lit, près d'un mur. Ne pas fuir pendant la secousse !
- En voiture : s'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule
- À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques). À défaut, s'abriter sous un porche

APRÈS LA SECOUSSE

- Écouter la radio
- Ni flamme, ni étincelle
- Couper l'eau, le gaz et électricité
- Évacuer les lieux en emportant les équipements minimums
- Ne pas prendre l'ascenseur
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES : QUELS COMPORTEMENTS POUR QUELS DANGERS ?

VAGUES-SUBMERSION

- Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en consultant les informations diffusées dans les médias.
- Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire : évitez les portes et les fenêtres, ainsi que les volets en bois.
- Protégez vos biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Prévoyez des vêtements et du matériel de secours.
- Habitants du bord de mer ou le long d'un estuaire : évitez de vous installer dans des zones à risque d'inondation.
- Tenez-vous informé auprès des autorités communales ou préfectorales et prévoyez des équipements adaptés à votre situation.
- Ne pratiquez pas d'activités nautiques ou de baignade.
- Surveillez la montée des eaux et tenez-vous informé auprès des autorités.
- Évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture.
- Prévoyez des vêtements et du matériel de secours.
- Si nécessaire, évacuez avec précaution en utilisant votre véhicule et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

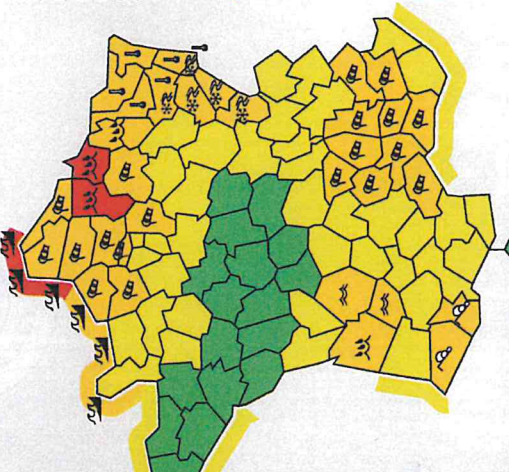
VENT VIOLENT

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Engraissez les grandes axes de circulation.
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.
- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- Prévoyez des vêtements et du matériel de secours.
- Rangez les objets exposés au vent.

ORAGES

- Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation peuvent devenir soudainement dangereuses.
- Évitez les activités extérieures de loisir.
- Abandonnez hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- Abandonnez votre véhicule en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.
- Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Évitez d'approcher d'un orage, abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.

LA CARTE DE VIGILANCE DE METEO FRANCE



PLUIE-INONDATION

- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.
- Si vous êtes absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Signalisez votre départ et votre destination à vos proches.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : évitez les zones inondables, prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Facilitez le travail des sapeurs-pompiers qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.
- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

INONDATION

- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés.
- Si vous êtes absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Signalisez votre départ et votre destination à vos proches.
- Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : évitez les zones inondables, prenez d'ores et déjà toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Facilitez le travail des sapeurs-pompiers qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils. N'entreprenez aucun déplacement sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.
- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

AVALANCHES

- Évitez, sauf urgence, tout déplacement sur les secteurs routiers d'altitude.
- Renseignez-vous auprès de la préfecture du département.
- Respectez strictement les mesures d'interdiction et les consignes de sécurité mises en œuvre dans les stations de ski et les communes de montagne.
- Informez-vous de l'état des secteurs routiers d'altitude.
- Conformez-vous aux instructions et aux consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et les communes de montagne.
- Consultez les bulletins spécialisés de Météo-France, les informations locales et les professionnels de la montagne.

CANICULE

- Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais.
- Évitez les activités extérieures, surtout si vous êtes exposés au soleil.
- Adultes et âgés : buvez beaucoup d'eau. Personnes âgées : buvez un litre et demi d'eau par jour et mangez normalement.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-15h).
- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.

GRAND FROID

- Évitez les efforts brusques.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chaudières d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.
- N'utilisez pas de cuisinières, braseros, etc. pour se chauffer.
- Ne consommez pas de boissons alcoolisées.
- Évitez toute sortie au froid.
- Si vous êtes obligés de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent : vêtissez-vous à l'abri d'un abri (placards, coussins, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
- Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
- Assurez-vous d'un habillage adéquat (placards, coussins, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion.
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Signalisez votre départ et la destination à des proches : munissez-vous d'équipements adaptés et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sapeurs-pompiers.
- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et d'évacuation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

VENT VIOLENT

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Engraissez les grandes axes de circulation.
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.
- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- Prévoyez des vêtements et du matériel de secours.
- Rangez les objets exposés au vent.

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion.
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Signalisez votre départ et la destination à des proches : munissez-vous d'équipements adaptés et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sapeurs-pompiers.
- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et d'évacuation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion.
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Signalisez votre départ et la destination à des proches : munissez-vous d'équipements adaptés et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sapeurs-pompiers.
- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et d'évacuation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion.
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Signalisez votre départ et la destination à des proches : munissez-vous d'équipements adaptés et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sapeurs-pompiers.
- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et d'évacuation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion.
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Signalisez votre départ et la destination à des proches : munissez-vous d'équipements adaptés et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sapeurs-pompiers.
- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et d'évacuation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion.
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Signalisez votre départ et la destination à des proches : munissez-vous d'équipements adaptés et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sapeurs-pompiers.
- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et d'évacuation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion.
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Signalisez votre départ et la destination à des proches : munissez-vous d'équipements adaptés et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sapeurs-pompiers.
- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et d'évacuation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

NEIGE-VERGLAS

- Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez jamais en continu des chauffages d'appoint à combustion.
- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Signalisez votre départ et la destination à des proches : munissez-vous d'équipements adaptés et de matériel en cas d'immobilisation prolongée.
- Ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sapeurs-pompiers.
- Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et d'évacuation. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

MÉTÉOROLOGIQUE

Personnes âgées ou vulnérables : Rendez-vous en mairie ou par téléphone au 04.50.73.70.12 pour vous inscrire sur le registre des personnes vulnérables. Ce dernier permettra à la commune de vous identifier et de vous alerter en cas de crise (canicule, grand froid, etc.).

Bellevaux

Vallée du Brevon

DOCUMENT d' **I**NFORMATION **C**OMMUNAL sur les **R**ISQUES **M**AJEURS



Pour en savoir plus :

☞ Le site internet du Ministère de la transition écologique :
ecologie.gouv.fr

☞ Le Plan de Prévention des Risques (PPR) et les documents
d'urbanisme sont consultables en Mairie et sur le site geoportail-urbanisme.fr ou
geoportail-des-savoie.org

☞ Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est consultable en Mairie

☞ Mairie de Bellevaux : 04.50.73.70.12

